



FONDATION POUR LES AIRES PROTÉGÉES
ET LA BIODIVERSITÉ DE MADAGASCAR

Madagascar Protected Areas
and Biodiversity Fund

ETATS FINANCIERS 2020



LES ETATS FINANCIERS 2020 AUDITÉS

Delta Audit

Delta Audit Associés

Immeuble Tsimahafotsy
Lot III 100 PL Bis
Rue Ratovo R. Henri
Mahamasina
Antananarivo 101
Madagascar

PO Box 241

Tel : +00 (261) 20 22 278 31
+00 (261) 20 22 653 73
Fax : +00 (261) 20 22 210 95
E-mail : deltadt@deltaaudit.mg
deltadt@mooov.mg
Site web : www.deltaaudit.com
NIF : 300006925
Stat : 69 202 11 1994 000 813
RCS : 2003 B 00140

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Aux Administrateurs et au Directeur Exécutif
de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité
de Madagascar (FAPBM)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM), qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, et le compte de résultat, le tableau des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. A notre avis, les états financiers annuels ci-joints présentant un résultat bénéficiaire de MGA 33.709.824.903,76 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables appliqués à Madagascar (PCG 2005).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM) conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA), et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers annuels

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers annuels conformément au PCG 2005, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Antananarivo, le 12 Mai 2021

Le Commissaire aux comptes

Delta Audit

Justine RAHELIARINORO
Partner

Denis RATSIMANDRESY
Partner

Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar

Bilans arrêtés aux 31 Décembre (Montants exprimés en MGA)

Actifs	Note	2020		2019	
		Valeur Brute	Amortissements/ Pertes de valeur	Valeur Nette	Valeur Nette
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	4a.	5.100.000,00	(3.892.291,68)	1.207.708,32	2.482.708,32
Immobilisations corporelles	4b.	2.071.445.377,75	(873.365.590,68)	1.198.079.787,07	1.323.541.784,11
Immobilisations en cours	4c.	77.557.601,28	-	77.557.601,28	-
Immobilisations financières	4d.	2.591.000,00	-	2.591.000,00	2.591.000,00
Total Actifs non courants		<u>2.156.693.979,03</u>	<u>(877.257.882,36)</u>	<u>1.279.436.096,67</u>	<u>1.328.615.492,43</u>
Actifs courants					
Autres créances et actifs assimilés	5	1.324.779.679,34	-	1.324.779.679,34	285.469.666,86
Compte d'attente à régulariser actif		-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	398.559.163.467,16	-	398.559.163.467,16	315.703.934.419,65
Total Actifs courants		<u>399.883.943.146,50</u>	<u>-</u>	<u>399.883.943.146,50</u>	<u>315.989.404.086,51</u>
Total Actifs		<u>402.040.637.125,53</u>	<u>(877.257.882,36)</u>	<u>401.163.379.243,17</u>	<u>317.318.019.578,94</u>

Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar

Bilans

arrêtés aux 31 Décembre
(Montants exprimés en MGA)

Capitaux propres et Passifs	<u>Note</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Capitaux Propres			
Dotations en Capital		251.842.856.638,08	201.801.144.118,43
Fonds reçus des bailleurs		14.148.460.922,42	13.285.960.229,30
Dépenses cumulées d'utilisation		(13.909.158.876,53)	(13.206.292.770,36)
Report à nouveau		115.725.210.501,79	77.787.557.565,16
Résultat de l'exercice		33.709.824.903,76	37.957.738.142,11
Total Capitaux propres	7	<u>401.517.194.089,52</u>	<u>317.626.107.284,64</u>
Passifs non courants			
Subvention d'équipement		168.433.379,48	168.433.379,48
Fonds avec mandat de gestion		(768.625.422,20)	(768.625.422,20)
Total Passifs non courants	8	<u>(600.192.042,72)</u>	<u>(600.192.042,72)</u>
Passifs courants			
Créditeurs divers	9	181.988.711,68	233.114.854,72
Comptes d'attente à régulariser passif	10	64.388.484,69	58.989.482,30
Total Passifs courants		<u>246.377.196,37</u>	<u>292.104.337,02</u>
Total Capitaux propres et Passifs		<u>401.163.379.243,17</u>	<u>317.318.019.578,94</u>

Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar

Compte de résultat par nature exercice clos au 31 Décembre (Montants exprimés en MGA)

	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires			
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Production de l'exercice		<u>-</u>	<u>-</u>
Achats consommés	11	(54.007.770,90)	(61.436.494,83)
Services extérieurs et autres consommations	12	(2.172.605.238,48)	(2.384.492.028,63)
Consommation de l'exercice		<u>(2.226.613.009,38)</u>	<u>(2.445.928.523,46)</u>
Valeur ajoutée		<u>(2.226.613.009,38)</u>	<u>(2.445.928.523,46)</u>
Charges de personnel	13	(814.240.342,41)	(780.482.639,39)
Impôts et taxes		(105.700,00)	(287.800,00)
Excédent brut d'exploitation		<u>(3.040.959.051,79)</u>	<u>(3.226.698.962,85)</u>
Autres produits opérationnels	14	797.810.168,55	530.991.080,07
Autres charges opérationnelles	15	(8.424.572.366,49)	(6.803.956.715,51)
Dotations aux amortissements, aux provisions et pertes de valeur		(128.500.997,04)	(140.554.199,94)
Reprise sur provisions et pertes de valeur		-	248.927,35
Résultat Opérationnel		<u>(10.796.222.246,77)</u>	<u>(9.639.969.870,88)</u>
Produits financiers	16.1	76.282.606.638,57	57.627.434.971,23
Charges financières	16.2	(31.776.559.488,04)	(10.029.726.958,24)
Résultat Financier		<u>44.506.047.150,53</u>	<u>47.597.708.012,99</u>
Résultat avant Impôts		<u>33.709.824.903,76</u>	<u>37.957.738.142,11</u>
Impôts exigibles sur résultat		-	-
Impôts différés		-	-
Total des produits des activités ordinaires		77.080.416.807,12	58.158.674.978,65
Total des charges des activités ordinaires		(43.370.591.903,36)	(20.200.936.836,54)
Résultat net de l'exercice ordinaire		<u>33.709.824.903,76</u>	<u>37.957.738.142,11</u>
Eléments extraordinaires (produits)		-	-
Eléments extraordinaires (charges)		-	-
Résultat Extraordinaire		-	-
Résultat net de l'exercice		<u>33.709.824.903,76</u>	<u>37.957.738.142,11</u>

Compte de résultat par fonction
exercice clos au 31 Décembre
(Montants exprimés en MGA)

	Note	2020	2019
Produits des activités ordinaires		-	-
Coût des ventes	11 et 12	(2.226.613.009,38)	(2.445.928.523,46)
Marge Brute		(2.226.613.009,38)	(2.445.928.523,46)
Autres produits opérationnels	14	797.810.168,55	531.240.007,42
Coûts commerciaux	13	(814.240.342,41)	(780.482.639,39)
Charges administratives		(128.606.697,04)	(140.841.999,94)
Autres charges opérationnelles	15	(8.424.572.366,49)	(6.803.956.715,51)
Résultat Opérationnel		(10.796.222.246,77)	(9.639.969.870,88)
Produits financiers	16.1	76.282.606.638,57	57.627.434.971,23
Charges financières	16.2	(31.776.559.488,04)	(10.029.726.958,24)
Résultat avant Impôt		33.709.824.903,76	37.957.738.142,11
Impôts exigibles sur résultats		-	-
Impôts différés		-	-
Résultat net des activités ordinaires		33.709.824.903,76	37.957.738.142,11
Charges extraordinaires		-	-
Produits extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		33.709.824.903,76	37.957.738.142,11

Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar

Tableaux de flux de trésorerie exercice clos au 31 Décembre (Méthode indirecte) (Montants exprimés en MGA)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Encaissements reçus (clients et autres débiteurs)	367.130,00	-
Sommes versées (fournisseurs, personnel et autres créateurs d'exploitation)	(3.778.174.268,55)	(3.013.161.757,98)
Intérêts et autres frais financiers payés	(591.682.398,17)	(10.518.772.009,36)
Subventions reçues	-	-
Subventions accordées	(8.080.446.014,79)	(6.445.304.867,37)
Flux de trésorerie liés à des événements extraordinaires	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	<u>(12.449.935.551,51)</u>	<u>(19.977.238.634,71)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(79.321.601,28)	(105.568.966,00)
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières	-	-
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières	-	-
Intérêts encaissés sur placements financiers	44.480.303.367,21	57.575.697.998,63
Dividendes et quote-part de résultats reçus	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	<u>44.400.981.765,93</u>	<u>57.470.129.032,63</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
Encaissements suite au déblocage des endowments funds	50.041.712.519,65	459.240.205,04
Fonds reçu des bailleurs	862.470.313,44	244.674.103,94
Encaissement provenant d'emprunts	-	-
Emission d'emprunts ou d'autres dettes assimilées	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	<u>50.904.182.833,09</u>	<u>703.914.308,98</u>
Variation de trésorerie de la période	<u>82.855.229.047,51</u>	<u>38.196.804.706,90</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	315.703.934.419,65	277.507.129.712,75
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>398.559.163.467,16</u>	<u>315.703.934.419,65</u>
Variation de trésorerie de la période	<u>82.855.229.047,51</u>	<u>38.196.804.706,90</u>

Tableau de variation des Capitaux propres
exercice clos au 31 Décembre
(Montants exprimés en MGA)

	<u>Dotations en capital</u>	<u>Fonds reçus des bailleurs de fonds</u>	<u>Dépenses cumulées d'utilisation</u>	<u>Autres capitaux propres</u>	<u>Résultat</u>	<u>Total</u>
Solde au 31 Décembre 2018	<u>201.341.903.913,39</u>	<u>13.001.126.018,97</u>	<u>(12.733.744.296,97)</u>	<u>73.509.759.460,16</u>	<u>4.374.940.155,77</u>	<u>279.493.985.251,32</u>
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	-	-
Correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges	-	-	-	-	-	-
Affectation résultat & report à nouveau	-	-	-	4.374.940.155,77	(4.374.940.155,77)	-
Opération en capital	459.240.205,04	284.833.850,33	(472.548.473,39)	(97.141.690,77)	-	174.383.891,21
Résultat net Exercice 2019	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>37.957.738.142,11</u>	<u>37.957.738.142,11</u>
Solde au 31 Décembre 2019	<u>201.801.144.118,43</u>	<u>13.285.959.869,30</u>	<u>(13.206.292.770,36)</u>	<u>77.787.557.925,16</u>	<u>37.957.738.142,11</u>	<u>317.626.107.284,64</u>
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	-	-
Correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges	-	-	-	-	-	-
Affectation résultat & report à nouveau	-	-	-	37.937.652.576,63	(37.937.652.576,63)	-
Opération en capital	50.041.712.519,65	862.501.053,12	(702.866.106,17)	(20.085.565,48)	-	50.181.261.901,12
Résultat net Exercice 2020	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>33.709.824.903,76</u>	<u>33.709.824.903,76</u>
Solde au 31 Décembre 2020	<u>251.842.856.638,08</u>	<u>14.148.460.922,42</u>	<u>(13.909.158.876,53)</u>	<u>115.705.124.936,31</u>	<u>33.729.910.469,24</u>	<u>401.517.194.089,52</u>

Rapport spécial
du Commissaire aux comptes
relatifs aux articles 18 et 19 de la Loi 2004-014 du 19 Août 2004
Exercice clos au 31 Décembre 2020

Mesdames et Messieurs les Administrateurs
et Monsieur le Directeur Exécutif
de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité
de Madagascar

Nous n'avons été informés d'aucune opération réalisée au cours de l'exercice 2020 entrant dans le cadre des articles 18 et 19 ci-dessous de la loi n° 2004-014 du 19 Août 2004 portant refonte du régime des Fondations à Madagascar, n'avons pas identifié aucune opération s'y rapportant dans les comptes financiers au 31 Décembre 2020.

Selon l'Article 18 : La Fondation ne peut accorder de prêts, de découverts en compte courant, de subventions ni de libéralités directement ou par personne interposée aux membres du Conseil d'Administration, de la direction exécutive, aux Commissaires aux Comptes ou aux gestionnaires de fonds.

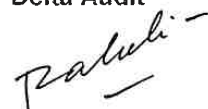
De même, la Fondation ne peut se porter caution ni donner aval à des engagements pris par eux envers les tiers. Cette interdiction s'étend aux conjoints, aux parents et alliés jusqu'au quatrième degré inclus.

Les actes pris en violation des interdictions édictées aux alinéas précédents sont nuls et de nul effet.

Les bénéficiaires et les auteurs de tels actes sont passibles de dommages-intérêts envers la Fondation sans préjudice des sanctions disciplinaires.

Selon l'Article 19 : Les contrats de prestation de services conclus entre les Fondateurs/donateurs ou leurs représentants et la Fondation sont soumis à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et communiqués aux Commissaires aux Comptes qui établissent un rapport spécial à ce titre. Tous les bailleurs/ donateurs de la Fondation concernée sont destinataires de ce rapport spécial.

Antananarivo, le 12 Mai 2021
Le Commissaire aux comptes
Delta Audit



Justine RAHELIARINORO
Partner



Denis RATSIMANDRESY
Partner